



### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2016

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, **le VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, NOWAK, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BERNARDIN, BERTOCCHI, DEMESMAY, LINOZZI, MAURER, POUX, PRETOT, STIMPFLING, THOMAS, DUVERNOIS à partir de 19 h 00, KUTTLER, PAGE, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. BARBAUD	M. LEGRAND
Mme DURSUN	M. NAGEL-NICOLAS
Mme DUVERNOIS, jusqu'à 19 h 00	
M. GHAYOU	
M. NICOLETTI	Mme PAGE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,  
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

De 18 h 30 à 19 h 00 – Présentation de la gestion financière 2015 de la commune par M. ROSE-HANO, Percepteur.

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme PAGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant l'ouverture de la séance, le Président propose d'observer une minute de silence en hommage à Annick PEUGEOT, conseillère municipale, décédée le 21 août 2016. Puis la séance a été déclarée ouverte.

Informations : décisions du Maire. Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

N°	Objet
2016-12	Reconstruction du bâtiment 10 rue des Ecoles – Travaux lot 2 charpente couverture zinguerie - Avenant n° 1 au marché adapté passé avec l'entreprise SOGYCOBOIS (- 1 012.56 € TTC)
2016-13	Marché adapté passé avec l'entreprise KEOLIS MONTS JURA pour la prestation de transport scolaire de septembre 2016 à juillet 2020 (38 377.77 € TTC annuels)
2016-14	Marché adapté subséquent à accord-cadre passé avec la société COLAS EST pour les travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale ; Chantier 1 : cour école maternelle V. Hugo = 9 353.92 € TTC Chantier 2 : rue des Ecoles Nation / Giratoire = 83 890.59 € TTC
2016-15	Marché adapté passé avec TECHNO VERT pour les travaux d'aménagement de la peupleraie = 187 672.26 €

**Question 2016-37 – Administration – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à décès**

Le Maire informe le conseil municipal que, suite au décès de Madame Annick PEUGEOT le 21 août 2016, et conformément à l'article L. 270 du code électoral, M. Christian MAURER, suivant de liste, est installé dans les fonctions de conseiller municipal au 21 août 2016.

**Question 2016-38 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 24/06/16**

**Le compte-rendu de la séance du 24/06/2016 est approuvé A L'UNANIMITE.**

**Question 2016-39 – Administration – Présentation des rapports 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et des services publics de l'eau et de l'assainissement**

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports 2015 relatifs au service public d'élimination des déchets et des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports ont été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

**Question 2016-40 – Administration – Présentation du Projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des Demandeurs**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des Demandeurs.

Le document de présentation fourni par PMA a été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie

**Question 2016-41 – Administration – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Transfert de la compétence à PMA**

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, et l'attribue aux groupements de communes. Cette compétence, dite GEMAPI pour GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette compétence est souvent divisée en deux volets pour plus de lisibilité :

- GEMA : GEstion des Milieux Aquatiques, cours d'eau et zones humides. Il s'agit d'opérations de restauration de cours d'eau et de gestion de sites humides entre autres ;
- PI : Prévention des Inondations. C'est la part déjà exercée par Pays de Montbéliard Agglomération depuis 1974 et qui concerne les ouvrages de protection des habitations (digues et bassins de rétention).

Dans le cadre d'un accord signé en 2015 avec l'Agence de l'Eau, PMA s'est engagé, sur une programmation pluriannuelle, à réaliser une série d'opérations de restauration des rivières (Feschotte, Allan, Gland) et de gestion des zones humides (Bart, Bethoncourt, Taillecourt, Audincourt).

Afin de tenir ses engagements, PMA a choisi d'anticiper cette prise de compétence, nécessaire à la réalisation de ces opérations, dès cette année pour entamer les premiers travaux en 2017.

C'est selon cette logique que le Conseil Communautaire de PMA a pris une délibération, en date du 7 juillet 2016, en faveur d'une prise de compétence GEMAPI de manière anticipée.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population).

Il est précisé que cette prise de compétence s'accompagnera d'un transfert de charges dont les montants devront être déterminés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la prise anticipée de la compétence GEMAPI, et sur le transfert de la compétence GEMAPI à Pays de Montbéliard Agglomération.

**Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, donne un avis favorable à ce transfert anticipé de compétence.**

**Question 2016-42 – Administration – Convention de coordination de la police municipale d'EXINCOURT et les forces de sécurité de l'Etat**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de coordination entre la police municipale d'EXINCOURT et les forces de sécurité de l'État, direction départementale de la sécurité publique du Doubs, commissariat de MONTBELIARD.

La convention, établie conformément aux dispositions de l'article L 512-4 du code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux d'interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État. Elle remplace la précédente convention de coordination signée le 19 décembre 2012.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2016-43 – Administration – Modification des comités consultatifs n° 2 et 4 et représentation à l'association d'aide à domicile « Soli-cités »**

Le Maire propose que M. Christian MAURER remplace Mme Annick PEUGEOT au sein des comités consultatifs n° 2 et 4 et à la représentation du conseil à l'association d'aide à domicile « Soli-cités ».

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2016-44 – Administration – Nomination d'un membre au CCAS**

Le Maire propose au conseil municipal de désigner M. Christian MAURER au sein du conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mme Annick PEUGEOT.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2016-45 – Urbanisme – Approbation de la modification n° 1 du PLU**

Le Maire expose qu'une modification du plan local d'urbanisme a été engagée pour procéder à plusieurs ajustements du document en vigueur approuvé le 27 juin 2008 :

- Une évolution du règlement de la zone AU1 (caractère de la zone et article 11)
- Une évolution du périmètre de la zone UB / AU2 rue Lucien Quelet.
- Une rectification de la légende des plans de zonage.
- Un complément d'information sur le plan de zonage.

**Déroulement et les conclusions de l'enquête publique**

Saisi par la municipalité, le tribunal administratif de Besançon a désigné Mme FOURE comme commissaire enquêteur le 3 juin 2016.

L'arrêté municipal d'enquête publique a été pris le 8 juin 2016 et l'enquête publique s'est déroulée consécutivement du 28 juin au 29 juillet 2016 inclus. Le commissaire enquêteur a adressé son rapport d'enquête le 24 août 2016.

Vu les conclusions motivées du rapport d'enquête et l'avis favorable formulé par le commissaire d'enquête ;

Vu les avis respectifs formulés par les personnes publiques associées, la Direction Départementale des Territoires, Pays de Montbéliard agglomération, le Syndicat mixte du Scot Nord Doubs, la Chambre interdépartementale de l'Agriculture.

Il est proposé au conseil Municipal d'approuver la 1ère modification du PLU d'EXINCOURT telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

- La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, et mention de cette délibération sera insérée dans un journal conformément aux articles R.153-20 et R.153-21.
- La présente délibération produit ses effets juridiques à compter de sa transmission au sous-préfet et dès l'exécution des mesures de publicité.
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture.

**Question 2016-46 – Travaux – Réfection installations éclairage public rues du Port, des Bouquières (hors ZAC) et des Arbues – demande de subvention au SYDED**

Dans le cadre des travaux d'amélioration des rues du Port, des Bouquières (hors ZAC), des Arbues, l'estimation des travaux pour la réfection de l'éclairage public s'élève à 88 000 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux de remplacement des installations d'éclairage public des rues du Port, des Bouquières, des Arbues
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
  - o fonds libres : 48 752.00 €
  - o subvention SYDED : 39 248.00 €
- solliciter l'aide financière du SYDED
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2016-47 – Travaux – Amélioration énergétique de la mairie – demande de subvention à l'Etat et au Conseil Départemental**

Dans le cadre de l'amélioration énergétique de la mairie, des travaux sont prévus sur l'année 2017 et des demandes de subventions vont être effectuées Conseil Départemental et à l'Etat (réserve parlementaire)

L'étude énergétique sur les locaux réalisée dans le cadre du marché subséquent n° 2014/22 - 15/02 avec l'Atelier d'Architecture Gilbert BELEY a mis en évidence des améliorations thermiques par la réduction des déperditions de chauffage, ce qui induit :

- une diminution de la puissance des systèmes énergétiques (chaudière, groupe de ventilation),
- une réduction du montant des contrats d'approvisionnement en énergie et en maintenance,
- un meilleur classement énergétique du bâtiment.

Les travaux prévus dans ce cadre sont :

Isolation des combles	55 000 € HT
Isolation de la dalle haute du sous-sol	37 000 € HT
Rénovation du chauffage	55 400 € HT
Réfection de la toiture (pans : ouest, sud, est)	55 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux dont le montant total estimatif s'élève à 202 400 € H.T
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
  - Commune (fonds libres) 153 824 €
  - Conseil Départemental (24 %) 48 576 €
  - Etat montant (non défini à ce jour)
- solliciter l'aide financière du conseil départemental et de l'Etat
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

#### Question 2015-48 – Travaux – Accessibilité des bâtiments – demandes de subventions

Dans le cadre de la mise aux normes en matière d'accessibilité, des travaux sont prévus sur l'année 2017 et des demandes de subventions vont être effectuées au Conseil Départemental.

#### **1- Travaux à la Mairie et la Poste :**

Les travaux concernent notamment la création d'une zone de guichet adaptée, la modification du sas de la mairie, la création de WC adapté, la reconstruction de la rampe et de l'escalier, accès locaux CCAS, ainsi que la création d'un cheminement adapté de largeur 1.40m.

Il est proposé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux dont le montant estimatif s'élève à 23 200 € H.T
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
  - Commune (fonds libres) 17 632 €
  - Conseil Départemental (24 %) 5 568 €
- solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et d'éventuels autres partenaires ou collectivités
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

## **2- Travaux à la salle culturelle ELLAN:**

Les travaux concernent notamment le rallongement des mains courantes : escalier mezzanine, la modification de la pente de la place de stationnement PMR, la modification des WC PMR mal adapté RDC bas, le remplacement de 2 WC en WC PMR : RDC haut, la modification de la rampe trop pentée : entre hall d'entrée et accès bibliothèque, la création d'un cheminement adapté et éclairé, la pose de mains courantes, nez de marche, contremarches contrastés et la suppression des ressauts, le remplacement des 2 portes de l'entrée principale, Le remplacement de 5 portes intérieures, la modification de portes dont la largeur est inférieure à 90 cm et la suppression des ressauts, la modification des portes dont la largeur est inférieure à 83 cm (WC), l'équipement de l'ascenseur avec des signalisations de mouvement (sonore et visuelle) palière et en cabine.

Il est proposé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux dont le montant estimatif s'élève à 69 300 € H.T
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
  - o Commune (fonds libres) 52 668 €
  - o Conseil Départemental (24 %) 16 632 €
- solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et d'éventuels autres partenaires ou collectivités
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

## **3- Travaux à l'accueil périscolaire « Champagne Loisirs »**

Les travaux concernent notamment :

Extérieur : le remplacement de grille caillebotis à maille trop large ; la création d'un cheminement visuel, tactile et éclairé, la création d'une place adaptée sur le parking existant, la création de rampes et paliers adaptés sur les portes d'entrées ;

Bâtiment étoile : la modification des cabines de sanitaires, la modification des lavabos non accessibles et la modification de portes dont la largeur est inférieure à 90 cm ;

Bâtiment Planète : l'installation de WC adaptée du bâtiment Galaxie ; l'installation de lave main adapté, la modification des lavabos non adaptés et la modification du sens d'ouverture d'une porte.

Il est proposé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux dont le montant estimatif s'élève à 49 800 € H.T
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
  - o Commune (fonds libres) 37 848 €
  - o Conseil Départemental (24 %) 11 952 €
- solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et d'éventuels autres partenaires ou collectivités
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

## **4- Travaux à l'Ecole maternelle du centre (2 bâtiments) :**

Les travaux concernent notamment la création du cheminement adapté et éclairé, la création d'une place adaptée sur le parking existant, la modification de portes dont la largeur est inférieure à 90 cm.

Il est proposé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux dont le montant estimatif s'élève à 24 000 € H.T
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
  - o Commune (fonds libres) 18 240 €
  - o Conseil Départemental (24 %) 5 760 €
- solliciter l'aide financière du conseil départemental et d'éventuels autres partenaires ou collectivités
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2016-49 – Travaux – Réfection toiture auvent et aménagement à l'accueil périscolaire – Demande de subvention au Conseil Départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales**

Afin de remettre en sécurité l'espace couvert dans la cours de l'accueil périscolaire à Champagne loisirs , il est prévu la réfection de la toiture du auvent. Par ailleurs, afin que les enfants bénéficient d'un espace spécifique pour ceux qui souhaitent un temps calme entre le repas de midi et le retour à l'école, il est prévu d'aménager un espace « repos » dans une des salles d'activité.

Le coût estimatif de ses aménagements s'élève à :

Toiture : 27 000 € HT  
Lieu calme : 2 000 € HT

Il est demandé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux dont le montant estimatif s'élève à 29 000 € HT.
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
  - o Commune (fonds libres) 15 520 €
  - o Conseil départemental (24 % sur travaux toiture) 6 480 €
  - o Caisse d'Allocations Familiales (estimatif) 7 000 €
- solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2015-50 – Personnel – Tableau des emplois – modifications**

1- Suite à la suppression de l'accueil du matin, il y a lieu de modifier le poste d'un agent d'animation au **1<sup>er</sup> septembre 2016**

SUPPRESSION DE POSTE	Nb heures / semaine	CREATION DE POSTE	Nb heures / semaine
Adjoint d'animation 2è cl	29 h 30	Adjoint d'animation 2è cl.	28 h 00

2- Dans le cadre du départ à la retraite du responsable des services techniques, une procédure de recrutement a été réalisée en juin et juillet. L'agent retenu a fait une demande de mutation et il convient de prévoir la création d'un poste correspondant à son grade actuel soit un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du **15 octobre 2016**.

**Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces modifications**

**Question 2016-51 – Finances – Tarif d'utilisation de salle d'ELLAN**

Suite à une demande de modification de créneau d'utilisation des salles Picasso et Quelet par Madame PEPE, animatrice de l'activité Peinture-déco, il y a lieu de fixer un nouveau tarif de location.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif annuel à 300 € sur la base de 8 heures hebdomadaires d'utilisation.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2015-52 – Finances – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Compte tenu du faible taux d'inflation, Il est proposé de conserver les tarifs appliqués en 2016 :

**1- Participation aux frais d'entretien des salles de la Mairie**

UTILISATEURS	SALLE 2	SALLE 3
Sociétés locales	Gratuit	Gratuit
Sociétés extérieures	20.10 €	9.20 €
Particuliers d'EXINCOURT	67.70 €	20.10 €
Particuliers extérieurs	95.20 €	40.20 €
Partis politiques, remise médaille travail, formation personnel d'entreprises s'installant à EXINCOURT	Gratuit	Gratuit

**2- Participation aux frais de fonctionnement de la salle André AUGÉ**

	Sociétés d'Exincou	Sociétés extérieures
Salle (config. sport) y compris bar et chambre froide (le week-end)	28.15 €	118.20 €
Salle (config. Sport) y compris bar et chambre froide (la semaine)		500.00 €
Parquet	40.20 €	80.35 €
Podium	14.45 €	29.65 €
Nettoyage	58.10 €	116.05 €
Cuisine	45.45 €	91.08 €
Chauffage : Il est recouvré sur la base de 290 kW par heure. Le relevé de la consommation se fait par lecture du compteur avant et après la mise à disposition. Le prix du kWh est calculé sur le prix moyen annuel facturé par le fournisseur.		
Autres prestations	Elles sont facturées en fonction des heures passées par le personnel communal.	

La réparation des éventuelles dégradations incombe à l'occupant à qui sera adressée la facture correspondante. Dans le cas de perte des clés, compte tenu de leur coût élevé, ce dernier sera supporté par le locataire qui le réglera en même temps que sa participation aux frais d'entretien.

**3- Participation aux frais de fonctionnement des salles de l'Espace Culturel**

Sachant que les salles de ce bâtiment ne sont mises à disposition que pour des manifestations culturelles, les tarifs suivants sont proposés :

UTILISATEURS	Grande salle (n° 7)	Salle supplémentaire
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	135.00 €	67.70 €
Extérieurs	192.55 €	91.10 €
Associations exincourtoises – 1 <sup>ère</sup> utilisation	Gratuit	Gratuit
Assoc. exincourtoises - utilisations suivantes	72.35 €	41.35 €

Les mêmes dispositions que pour les autres salles s'appliqueront dans le cas de dégradations constatées ou de pertes de clés.



#### 4- Participation aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes (Centre René Morel)

UTILISATEUR	1 jour de semaine		1 week-end (ou un jour férié et la veille)	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	167.15 €	146.25 €	365.60 €	319.65 €
Particuliers et associations extérieurs à Exincourt	250.70 €	219.35 €	548.40 €	480.50 €

UTILISATEUR	1 jour de semaine ou 1 week-end			
	Première utilisation		A partir de la deuxième utilisation	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Associations exincourtoises	104.45	83.55 €	167.15 €	146.25 €
Membres du personnel				
Membres du bureau du Comité des fêtes (*)				
Bibliothécaires (*)				
Conseillers municipaux (1 fois au cours du mandat)				

(\*) après 1 an de présence dans la structure

Le coût de la vaisselle cassée ou manquante et du nettoyage des nappes sera facturé en sus, le cas échéant, sachant que les tarifs appliqués seront communiqués à l'occupant au moment où il réservera la salle.

A noter que le prix de la vaisselle fixé par délibération du Conseil Municipal du 18/11/1994 est actualisé chaque année (prix coûtant des articles).

#### 5- Participation aux frais de fonctionnement des salles de lutte, Augé, Brodbeck et entraînement René Morel par les structures et associations autres que les associations d'Exincourt

- 2.50 € / l'heure pour la période de mai à septembre
- 3.50 € / l'heure pour la période d'octobre à avril

#### 6- Concessions cimetières, columbarium et cavernes

CONCESSIONS TRENTENAIRES			
CIMETIERE	Simple	Double	Triple
Chailles et Tête	70.95 €	141.85 €	212.80 €
Concession enfant	47.30 €		
Achat columbarium et caverne	763.05 €		
Renouvellement columbarium et caverne	70.95 €		

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES			
CIMETIERE	Simple	Double	Triple
Chailles et Tête	118.20 €	236.40 €	354.60 €
Concession enfant	70.93 €		
Achat columbarium et caverne	1 265.05 €		
Renouvellement columbarium et caverne	118.20 €		

#### 7 - Bibliothèque :

Abonnement	5.00 €
Pénalités de retard	6.00 € + frais de lettre avec A.R.

#### 8. - Primes

##### 8.1 - Noces et médailles :

Noces d'or (50 ans)	115.00 €
Noces de diamant (60 ans)	150.00 €
Noces de palissandre (65 ans)	162.00 €
Noces de platine (70 ans)	180.00 €
Médaille de la famille	90.00 €

-o-o-o-

COMMUNE D'EXINCOURT

Compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2016

## 8.2 - Propriétés fleuries :

1 <sup>er</sup> prix	140.00 €
2 <sup>ème</sup> prix	115.00 €
3 <sup>ème</sup> prix	85.00 €
4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> prix	62.00 €

## 9 – Prestations des services communaux

**9.1 - Salage sur demande des sociétés :** 74.05 €

Il est précisé que le déneigement de la voirie communale reste la priorité.

**9.2 – Mise à disposition d'une benne pour évacuation de branchages :** 69.05 €

### 9.3 – Taux horaires personnel et engins de chantiers

Personnel	18.20 €
Poids lourds	27.85 €
Tracto-pelle	53.45 €
Compresseur	14.50 €

### 9.4 – Frais de capture des animaux en divagation

OBJET	MONTANT
Frais de capture de l'animal et / ou recherche du propriétaire, l'animal lui étant restitué après présentation des certificats de vaccinations	54.55 €
Frais de capture et de conduite de l'animal à la fourrière :	
- dans l'hypothèse où le propriétaire ne serait pas retrouvé dès la capture de l'animal	70.44 €
- en cas de 1 <sup>ère</sup> récidive	106.80 €
- en cas de récidive ultérieure	140.90 €
Frais qui s'ajoutent à l'une des formules ci-dessus :	
- frais d'examens vétérinaires dans l'hypothèse où le propriétaire ou le gardien de l'animal ayant mordu ou griffé, refuserait de lui faire subir les examens réglementaires	73.85 €
- utilisation d'un fusil hypodermique	129.55 €

**10. – Vacations funéraires** (sans changement) : 20.00 €

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (identiques à 2016)**

## Question 2016-53 – Finances – Budget 2016 – Décision modificative n° 3

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
657362	Subvention au CCAS.	1 200	70688	Autres prest° services	200
73925	Fonds péréquation Recettes fiscales	2 100	7381	Taxe additionnelle au droit de mutation	4 100
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 300</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 300</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
20417	Subvention d'équipement (travaux SYDED)	75 000			
2315	Installations matériel et outillages techniques	- 75 000			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0</b>

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

## Divers

- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Juillet 2016	216	115	101	161	55
Août 2016	231	119	112	167	64
Septembre 2016	235	123	112	165	70

- Rentrée scolaire 2016 : 167 élèves en élémentaires 102 élèves en maternelle. Le comptage effectué à l'école élémentaire le jour de la rentrée a permis de maintenir l'ouverture la 7ème classe
- Ludovic BAUER a réussi son bac professionnel en horticulture, un nouvel apprenti a débuté sa formation le 1<sup>er</sup> septembre dernier : Guillaume STRUB
- Damien CHASSIGNET sera muté de la ville de Belfort pour remplacer Christian ROTH lors de son départ à la retraite.
- Implantation de nouveaux magasins sur Exincourt :
  - CROZATIER → Crocky Bazar
  - DIA → SCI La Franc-Comtoise
  - ERAM → World Import
- Le 10 juillet, un vol d'arbres décoratifs a été perpétré, d'une valeur totale de 2 099 €
- Les travaux réalisés en juillet :
  - Accessibilité ECLS et Salle André AUGÉ
  - Fin de la reconstruction du CMS
  - Rue des écoles
  - Sécurité arrêt de bus rue des Ecoles
- Le Maire fait lecture de la lettre du tennis club relative à un dossier de création d'une salle de tennis en lieu et place du cours n° 3
- L'aménagement de la peupleraie démarre la semaine prochaine. Durée des travaux 5 mois. Une information a été distribuée aux riverains.

Quelques dates :

5-10 octobre	opération brioches
8 octobre	repas des retraités
15 octobre	loto des employés
21-23 octobre	séminaire européen de karaté
4 novembre	diaporama
11 novembre	défilé monument aux morts
13 novembre	chorale (APED)
18 novembre	soirée beaujolais
27 novembre	concert HME
3 décembre	téléthon

## Questions des conseillers

M. STIMPFLING demande si le circuit de bus a été modifié. En effet, depuis la rentrée, les bus passent par les rues Victor Hugo et Cuvier.

*Réponse : une réunion est prévue mardi 27 septembre avec la responsable de KEOLIS MONTS-JURA, cette question sera abordée.*

Madame DEMESMAY fait part du manque d'information concernant les dates et heures de rentrée scolaire des enfants de maternelle.

*Réponse : le directeur a fait savoir que tous les parents avaient été informés individuellement. Madame NOIROT reverra cette question avec le directeur en conseil d'école.*

Madame DUVERNOIS propose que le conseil municipal vote une motion pour l'entreprise Alstom. Le Maire suspend provisoirement la séance afin d'étudier le texte proposé.

La séance est à nouveau ouverte. Le Maire propose quelques modifications sur le texte proposé.

**Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve le texte de motion suivant :**

*« L'annonce de la fermeture du site historique de production d'Alstom de BELFORT, fleuron de l'industrie nationale, a été violemment ressentie dans toute l'aire urbaine.*

*Cette décision met en péril le développement de tout un territoire. Elle menace directement près de 400 emplois ainsi que des savoir-faire qui font la fierté nationale.*

*Le conseil municipal d'EXINCOURT est fortement préoccupé par cette situation et exprime toute sa solidarité en direction des salariés d'Alstom et de leur famille qui agissent pour maintenir leur outil de travail et le site de production de Belfort qui est non seulement un site historique mais aussi d'innovation technologique.*

*Pour le conseil municipal, cette mobilisation est de nature à redonner confiance dans un élan de sauvegarde du site de BELFORT, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics et syndicats, dans la recherche d'une solution pérenne.*

*Ainsi, la commande publique, une politique de ferroutage et une approche commerciale de l'entreprise plus agressive, alliant efficacité économique et protection sociale des salariés, sont quelques pistes d'un plan d'action de sortie de crise.*

*Pour finir, le conseil municipal d'EXINCOURT reste solidaire aux côtés des salariés mobilisés pour la sauvegarde de leurs emplois. »*

**Séance levée à 21 h 20**